

Avis d'ouverture de la période de dépôt de demandes de transfert entre l'ENSA d'El Jadida et les ENSA du Maroc

L'Ecole Nationale des Sciences appliquées d'El Jadida ENSAJ, informe les élèves ingénieurs que les demandes de transfert entre l'ENSAJ et les autres établissements ENSA du Maroc, peuvent être déposées à l'ENSAJ ou envoyées par voie postale à l'adresse : ECOLE NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES Route Nationale 1 (Route d'azemmour) Km6 El Haouzia BP 5096 El Jadida Jaouhara 24000 durant la période allant du:

Jeudi 11 juin 2026 au Mercredi 08 juillet 2026 (inclus)



Dossier à présenter :

- Pour les élèves ingénieurs des différents établissements «ENSA» du Maroc qui souhaitent intégrer l'ENSA d'El Jadida, la demande de transfert devra parvenir à l'ENSAJ avant la date limite annoncée ci-dessus, accompagnée d'une lettre de motivation, du programme détaillé des études suivies, des relevés des notes obtenues et de tout autre document et pièces justificatives susceptibles de compléter le dossier.
- Pour les élèves ingénieurs de l'ENSA d'El Jadida qui souhaitent intégrer un autre établissement «ENSA» du Maroc, la demande de transfert devra parvenir à l'ENSAJ avant la date limite annoncée ci-dessus, accompagnée d'une lettre de motivation précisant le motif du transfert, de l'avis officiel de l'établissement d'accueil délivré à l'intéressé et attestant son acceptation définitive ainsi que de tout autre document et pièces justificatives susceptibles de compléter le dossier, notamment en ce qui concerne la justification du motif de transfert.

La commission chargée des transferts se réserve le droit de demander aux candidats des mesures supplémentaires aidant à la bonne prise de décision. La présentation de l'ensemble des pièces et le respect des mesures demandées n'implique pas nécessairement une acceptation de la demande du transfert.

Résultats des demandes de transferts :

La liste des élèves ayant obtenu un avis favorable lors de l'examen des dossiers de transfert sera affichée à l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées immédiatement après l'examen des dossiers par la commission des transferts.

Inscription ou retrait du dossier :

Le candidat ayant obtenu un avis favorable pour son transfert, se chargera de transmettre à l'établissement d'accueil, le dossier scolaire dans son intégralité. Le candidat se chargera également de traiter, le cas échéant, la question des équivalences et des validations. Dès le retrait du dossier scolaire, le transfert de l'élève ingénieur **devient irréversible**.